

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINT-BEAT-LEZ**

Nbre de Conseillers : 15

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois le 13 avril à 20H00
Présents : 10 Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est
Votants : 10 réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel
Pour : 09 de ses séances
Contre : 01 Date de la convocation : 07 avril 2023
Abstention : 00 Date d'affichage : 07 avril 2023

Présents : BOUCHE Mickael, BRON Karine, CHANGEUX Anna, DREYER Guy,
FONDEVILLA Ghislain, MARTINEZ Guy, MINATCHY Adeline, André NOUGES,
PEREFARRES Charlotte POISSON Chantal,

Absents : ANDRE Michèle, ARNAUNE Julien, CAPDEVILLE Alain, ROUX Gérard,
RUBIO MAZARIO Fidel,

Procuration : CAPDEVILLE Alain a donné procuration à MARTINEZ Guy,

Mme BRON Karine a été nommée secrétaire

OBJET : Vote du compte administratif 2022 SAINT-BEAT-LEZ.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de NOUGUES André, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Anna CHANGEUX, la Maire, qui a quitté la salle pour le vote.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		253439.85	25206.70		25206.70	253439.85
Opérations de l'exercice...	828234.41	1316577.13	761523.78	326241.32	1589758.19	1642818.45
TOTAUX	828234.41	1570016.98	786730.48	326241.32	1614964.89	1896258.30
RESULTATS DEFINITIFS						281293.41

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Reçu en Sous-Préfecture le :

Notifié le :

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

La Maire

Anna CHANGEUX

